



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2016

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Christian HEBERT, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Mesdames Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI et Charlotte THOMSON. Messieurs Anthony POCCARD CHAPUIS et Franck CHENAL.
Absent :	Monsieur Emmanuel COLIRE.

Laurent TRESALLET annonce 5 pouvoirs : de Guillemette COUTTET à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, de Charlotte THOMSON à Anne CROZET, de Marina MENGOLLI à Laurent TRESALLET, de Franck CHENAL à Pierre JOUANNE et de Anthony POCCARD-CHAPUIS à Christian HEBERT.

Il est ensuite procédé à la délibération proposée dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Classement commune touristique

Laurent TRESALLET explique que la définition de « commune touristique » est une commune qui met en œuvre une politique locale du tourisme et qui dispose d'une certaine capacité d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente.

Cette distinction est le premier échelon de reconnaissance de la destination touristique.

Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS relève qu'au second échelon du dispositif se place la « station classée de tourisme ». Ce statut est attribué aux « communes touristiques » ayant structuré une offre qualifiée pour en faire une destination d'excellence et confère un certain nombre d'avantages financiers.

Dans cette perspective, seules les communes ayant obtenu au préalable la dénomination de commune touristique peuvent demander leur classement en station classée de tourisme.

Laurent TRESALLET rappelle que la commune de Peisey Nancroix remplit les conditions ainsi posées et qu'il s'avère ainsi intéressant de solliciter la reconnaissance de la qualité de « commune touristique » et de déposer un dossier auprès de la Préfecture.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le classement en commune touristique.

II/ FINANCES

III/ RESSOURCES HUMAINES

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***

Le prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 22 février 2016 pour délibérer sur une demande de subvention.

Le Conseil suivant est placé au lundi 07 mars prochain.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.